



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Adoption règlement 225-2024
Règlement relatif à une modification du règlement de zonage 259006 afin de régulariser certains points en ce qui a trait aux usages multiples sur le territoire de la Municipalité

Lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024, ce dernier a adopté le règlement R-225-2024 relatif à une modification du règlement de zonage 259006 afin de régulariser certains points en ce qui a trait aux usages multiples sur le territoire de la Municipalité.

Le règlement est entré en vigueur le 18 juin 2024, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Minganie.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau administratif de la municipalité aux heures normales de bureau ou sur son site internet.

Donné à Port-Menier, Île-d'Anticosti, ce 4^e jour du mois de juillet 2024.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4^e jour du mois de juillet 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour du mois de juillet 2024

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière